

Suites de la réunion du 22 décembre 2011 organisée par le CNC sur les conséquences de la liquidation de Quinta Industrie

Paris, jeudi 22 décembre 2011,

Le CNC a souhaité réunir l'ensemble des professionnels du cinéma pour faire le point sur les conséquences de la liquidation de sociétés du groupe Quinta Industries. Cette réunion s'est tenue en présence du représentant du mandataire en charge de la liquidation du groupe.

Le CNC avait mis en place, en son sein, une cellule de crise, lorsque la liquidation de Quinta Industrie est devenue probable. Pour accompagner au mieux les professionnels dans la résolution des difficultés, cette cellule de crise est complétée dès aujourd'hui par des experts techniques émanant de la FICAM, de la CST, de l'AFC et de l'IFCIC.

Trois problèmes principaux ont été examinés.

1/ La situation des salariés du Groupe Quinta Industrie

Après un échange avec une délégation des salariés du Groupe, il a été convenu que le CNC informerait en urgence, via le Cabinet du Ministre de la Culture, le Pôle emploi et l'AFDAS sur les graves difficultés provoquées par la liquidation du groupe (formation, reclassement...). En réponse à leur demande, une réunion sera organisée au CNC le 6 janvier prochain.

2/ La situation des films terminés ou en finition dans les entreprises de Quinta Industrie

Une procédure de mise à disposition des ayants droit (producteurs et distributeurs) de leurs éléments photochimiques ou numériques, a été mise en place et portée à leur connaissance lors de cette réunion. Un mode d'emploi sera mis en ligne dans les prochaines heures sur le site internet du CNC.

> [consulter le mode d'emploi](#)

Cette procédure permet à chaque ayant droit de récupérer les éléments de son film, contre règlement, pour les confier au prestataire de son choix. Le CNC a attiré l'attention du liquidateur sur la nécessité de traiter les films par degré d'urgence en fonction de leur date prévisionnelle de sortie en salle. Sur les 61 films concernés, 16 ont une sortie prévue d'ici la fin janvier 2012. Six d'entre eux ont d'ores et déjà vu leur situation réglée positivement.

Le représentant de Quinta Industrie s'est engagé à régler au plus vite la question de l'efficacité du management opérationnel du groupe dans cette période cruciale.

Le CNC a également demandé à l'IFCIC de suivre avec la plus grande attention les difficultés que pourraient rencontrer les ayants droit ou les prestataires vers lesquels seraient transférés les éléments.

Enfin, au vu du rapport présenté par la FICAM, le groupe technique de la cellule de crise aura comme priorité de mettre en place les conditions de sécurisation des données numériques pour les films en cours de post-production.

3/ Le devenir des stocks de films dont LTC avait la garde jusqu'à sa liquidation.

Il est essentiel de garantir une conservation pérenne de ces films qui font partie de l'inventaire du patrimoine national, et de permettre aux ayants droit d'accéder dans les meilleures conditions à leurs films.

Au cours de cette réunion, deux entreprises répondant aux exigences du CNC ont manifesté en présence du liquidateur leur intention de déposer une offre de reprise auprès du Juge, dès la semaine prochaine.

Le CNC, qui a rencontré l'administrateur judiciaire dès le 14 décembre, avant la décision du Tribunal de commerce de prononcer la liquidation du groupe Quinta, va continuer, à travers cette cellule de crise élargie, à suivre au plus près la situation, en relation avec le liquidateur et l'ensemble des professionnels.

Une nouvelle réunion d'information et de concertation, dans ce format professionnel élargi, est convoquée au CNC le lundi 9 janvier 2012.

Le CNC salue le professionnalisme des salariés du groupe Quinta Industries, qui, malgré cette situation dramatique, continuent d'assurer leur mission avec compétence et sérieux.